

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT,
Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,
Mme COUSTILLET, M. LIDA, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. JADOT à Mme LECOMTE

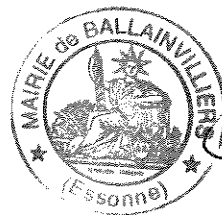
M. MAES à M. RACHIDI

M. DEGHANI-AZAR à M. LIDA

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

Mme VIGUIER à M. HUET

Secrétaire de séance : M. David LIDA



Brigitte PUECH
Maire

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

DÉLIBÉRATION N° 16.11.67.8

RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°16.09.54.3 DU 22 SEPTEMBRE 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09.02.15.15 du Conseil municipal du 12 février 2009 relative à l'approbation du Projet Educatif Territorial de la commune de Ballainvilliers,

Vu la délibération n°16.09.54.3 du Conseil municipal du 22 septembre 2016 relative au renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT)

CONSIDERANT les remarques des conseillers pédagogiques de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne (DSDEN 91),

CONSIDERANT les observations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),

ENTENDU l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE-VIGIER

Après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

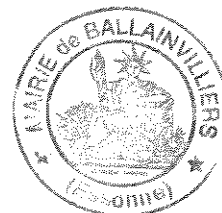
Le Conseil municipal,

APPROUVE le Projet Educatif Territorial (PEDT) modifié annexé à la présente

AUTORISE Madame le Maire à demander le renouvellement de ce PEDT pour les 3 années à venir et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre dudit PEDT.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Brigitte PUECH

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

PEDT

VILLE DE BALLAINVILLIERS



ANNÉES 2016/17 – 2017/18 – 2018/19

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

PEDT

Remarques préliminaires

L'ensemble du document détaille les différentes activités proposées pendant le temps hors temps scolaire appelé-Temps d'activité périscolaire (TAP)

Quelques précisions de vocabulaire :

Activités périscolaires désigne la pause médiane le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h à 14 h et le mercredi de 11h30 à 13h ; les accueils pré et post scolaires (tous les jours de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19 h sauf le mercredi), l'ALSH (mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances), les ateliers sportifs-crétifs-culturels (TAP) ont lieu en alternance entre les deux écoles de la ville du lundi au vendredi de 15h00 à 16h30 (deux jours non consécutifs dans une école et deux jours dans l'autre) -

Activités extrascolaires : désigne les sorties, classes transplantées, participations aux clubs sportifs et culturels, conservatoire de danse et de musique...

Date de présentation du projet : FIN MAI 2013

Demande d'avenant octobre 2016

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Mairie de Ballainvilliers

Nom et prénom des correspondants :

Coordinateur service jeunesse Jiovani GUIMBERT;

Maire adjointe à la vie quotidienne ; Lejeune-Vigier Liliane

Fonction : Coordination du Service enfance-jeunesse et maire-adjointe

Adresse : 3 rue du Petit Ballainvilliers, 91160 BALLAINVILLIERS

Téléphone : 01 64 48 83 34

Adresse électronique : viquot@gmail.com (adjointe) ; direction.leshautsfresnais@mairie-ballainvilliers.fr (coordinateur enfance-jeunesse)

Périmètre et public du PEDT :

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de réception en préfecture : 25/11/2016

Commune de Ballainvilliers



Enfants et jeunes de 3 à 17 ans (de la petite section maternelle à la 3^{ème})

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : idem

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire : NON

Public concerné : nombre total d'enfants : 550

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 190

Niveau élémentaire : 360

Niveau secondaire : potentiellement tous les jeunes entre 11 et 17 ans ;

Pour information : actuellement 30 inscrits au service jeunesse + tous les jeunes qui fréquentent les associations (le chiffre est difficile à évaluer).

Un stage multisports s'adressant aux jeunes de 8 à 17 ans existe déjà l'été (organisé par groupes d'âge)/ pause en été 2016 mais, il y a un projet de reprise en 2017

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les ateliers assurés à partir de 15h00 jusqu'à 16h30 seront gratuits.

L'inscription aux ateliers aura lieu en début d'année et pour toute l'année ;

Les enfants sont répartis par groupes pour une période (entre deux périodes de vacances) et cangent d'atelier environ toutes les six semaines. Si un enfant n'aime vraiment pas une activité, il peut lui en être proposé une autre.

Modalités d'information des familles

Gazette municipale, site internet, cahier de liaison, association de parents d'élèves, affichage...

Mise en place à compter de septembre 20156, d'un cahier dans lequel seront présentés les ateliers suivis par l'enfant

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	publics	privés	Total
Écoles Primaires	2	0	2
Établissements secondaires	0		

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016



La liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

École primaire des Marais

École primaire des Hauts-Fresnais

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Périscolaire :

- Pause médiane le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h à 14 h et le mercredi de 11h30 à 13h
- Les accueils pré et post scolaires (tous les jours de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19 h sauf le mercredi)
- L'ALSH (mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances),
- Les TAP ont lieu en alternance entre les deux écoles de la ville du lundi au vendredi de 15h00 à 16h30 (deux jours non consécutifs dans une école et deux jours dans l'autre)
- vendredi une fois par mois et pendant les vacances scolaires

Les (TAP) ont lieu en alternance entre les deux écoles de la ville du lundi au vendredi de 15h00 à 16h30 (deux jours non consécutifs dans une école et deux jours dans l'autre)

Vie associative et culturelle

A Ballainvilliers les Associations sportives (ASB) et culturelles (ACLEB) sont nombreuses. La ville dispose d'un conservatoire danse et de musique dont l'un des professeurs intervient dans les écoles pendant les TAP de ...

Vie citoyenne

Conseil Municipal des enfants et des Jeunes (CMEJ) élu pour 2 ans

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a (ont) été accordée(s) : Aucune

Durée du PEDT (3 ans maximum) : **demande de renouvellement pour 3 ans à compter d'octobre 2016**

Etat des lieux

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année **précédente** la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires :

- Accueils pré et post scolaires : 60 pour l'école des Hauts-Fresnais et l'école des marais 80.
- ALSH, le mercredi et pendant les vacances : 120

Activités extrascolaires :

- Sorties cinéma, bowling, accrobranche... pour les jeunes (service jeunesse) : 20
- Participation aux clubs sportifs : 300
- Participation au conservatoire : 190
- Participation aux activités culturelles (dessin, langues, fête de la lecture, de la musique, de la science...) : 150 à 300 selon action

Activités scolaires :

- Sorties scolaires organisées par les enseignantes : 550
- Classes transplantées pour 4 classes : 93

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Public visé : enfants des écoles primaires et du service jeunesse (3-17 ans)

Les familles avec enfants de 3 à 11 ans ont besoin d'un mode de garde car elles travaillent à 80% voire 90%. Lorsque les cours se terminent à 15h00 elles ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants.

Les jeunes du collège, certes n'ont pas besoin d'un mode de garde au sens strict du terme mais il est important de leur permettre de participer eux aussi à des activités où ils se rencontrent **en présence d'adultes** (or, pour les mêmes raisons que précédemment, les parents sont peu présents en semaine) et peuvent faire des projets guidés par eux et donc continuer leur croissance vers l'autonomie

Besoins :

- Les enfants fréquentent peu la médiathèque et y prennent essentiellement des BD ; besoin de retrouver le plaisir de la lecture et la curiosité de découvrir ce qu'il y a dans les livres
- À Ballainvilliers il apparaît que 30% des enfants ne pratiquent pas de sport en dehors

de l'école. De plus, le sondage effectué auprès des parents montre qu'une partie des enfants scolarisés ne font pas de sport en dehors de l'école et du collège ; besoin de renforcer le goût du sport déjà donné à l'école ou dans les différents clubs

Le développement de l'habileté manuelle (pratiques diverses développant la précision manuelle) est essentiel pour la réussite scolaire ; besoin d'une pratique plus régulière, notamment au niveau de l'élémentaire.

Accusé de réception en date du 09/11/2016 à 10h04
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date d'envoi en préfecture : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- La réussite des actions en direction des arts dans les écoles maternelle et élémentaire fait apparaître pour les enfants le besoin et le plaisir de créer, besoin auquel il pourrait être répondu de façon plus large.
- Besoin de développer l'utilisation des nouvelles technologies pour permettre aux enfants de découvrir et utiliser d'autres façons d'acquérir des connaissances.
- Besoin de développer une véritable estime de soi en faisant ses propres choix et en s'affirmant dans des domaines autres que ceux des apprentissages scolaires...
- Besoin de construire ses propres projets (pour les plus grands)

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

- Un service enfance jeunesse structuré et professionnel
- Une expérience dans la structuration du temps de la pause médiane
- Une proportion importante d'agents diplômés et enthousiastes
- Un pôle enfance jeunesse dynamique et volontaire
- Un partenariat déjà en place avec les écoles (mise en commun de matériel, échanges autour des règles de vie, communication des points forts et des points à améliorer pour que les enfants soient plus disponibles l'après-midi, besoins des enfants pour le temps d'étude...)
- Un tissu associatif dense tant au niveau culturel que sportif ; mobilisation possible de bénévoles...
- Une association de parents d'élèves dynamique et impliquée dans la réussite des enfants
- La possibilité d'utiliser des locaux autres que les salles de classes (locaux ALSH, complexe sportif, salles informatiques, espace jeunesse...) et ouverture en fin d'année d'une salle polyvalente
- Une population globale de la ville qui vient d'augmenter de 1/4
- Existence de réunions régulières des partenaires éducatifs (réunions périscolaires) menées par l'élú en charge du secteur enfance-jeunesse.
- Formation en interne et en externe et avec intervenants extérieurs des animateurs des ateliers

Contraintes du territoire modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité

d'adapter le transport scolaire)

- Le mercredi, les enfants sont regroupés sur un seul lieu pour l'ALSH ; ils sont transportés en car
- Le nombre d'enfants participant aux ateliers atteint les 90% ; pour les accueillir en groupe au sein d'ateliers, et dans un cadre qui ne soit pas obligatoirement celui de la classe, les salles des accueils périscolaires, du service jeunesse, les équipements sportifs seront mises à disposition dans le cadre du PEDT. Un déplacement à pied sera nécessaire jusqu'à certaines salles ou équipements sportifs (environ 10 mn)
- Partager les équipements sportifs avec les associations qui les utilisent
- Formation nécessaire des agents pour prendre en compte les contraintes liées à des actions à mener sur ½ trimestre avec un même groupe d'enfants et une progression pédagogique (et non ponctuellement lors d'ateliers d'une ou 2 heures dans le cadre de l'ALSH)
- Éloignement des offres culturelles comme le théâtre, le cinéma...
- Financières : rester dans une enveloppe raisonnable pour le prix de revient du personnel et des fournitures.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- En accord avec les objectifs pédagogiques des structures existantes (crèche, ALSH, accueils pré et post-scolaires), l'objectif du PEDT est de favoriser l'éveil et le développement personnel de chaque enfant en offrant un cadre protecteur et des activités suscitant sa réflexion et sa créativité.
- Donner la possibilité aux enfants de réussir dans des activités complétant les activités scolaires
- Proposer une structuration d'une partie du temps de l'enfant et du jeune hors de l'école de façon à ce qu'il soit acteur
- Développer le goût du sport
- Aménager le temps de l'enfant et du jeune pour l'amener à réussir dans des domaines variés.
- Lui offrir un complément d'activités qui participe au développement de son autonomie.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.)

- Contribution à la construction de la personnalité de l'enfant vers l'adulte et plus grande autonomie (choix de son atelier, travail en sous groupes...)
- Contribution à la socialisation (travail en coopération, prise en compte d'autrui...)
- Contribution à l'épanouissement personnel de l'enfant : développement de l'estime de soi
- Contribution au développement de la conscience citoyenne (CMEJ, réflexion menée

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

sur le monde à travers les ateliers à caractère écologique...)

- Contribution au développement de la personnalité : responsabilité, réflexion, sociabilité, sens critique...

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) : Non

Contrat éducatif local (CEL) : supprimé par le département en 2013-2014

Le contrat de ville : NON

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : Non

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : Non

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : OUI

Le contrat enfance Jeunesse entre la ville et la CAF a amené tout le pôle enfance jeunesse à évoluer et à mieux structurer les accueils de loisirs des enfants et jeunes de 3 ans à 17 ans avec les objectifs cités ci-dessus et qui sous-tendent ceux du PEDT.

Activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

- Activités sportives : initiation
- Activités culturelles : initiation
- Activités manuelles : initiation

Tranches d'âge : 3-17ans

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :
NON

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : OUI

Mutualisation des moyens humains et matériels (minibus) et des lieux d'accueil des centres

Accusé de réception en préfecture
 091-219100443-20161124-161167-8-DE
 Date de réception en préfecture : 25/11/2016
 de loisirs, écoles, RAM, équipements sportifs.



Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

Contact établi avec le collège uniquement pour le travail avec le CMEJ (Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes)

Partenaires institutionnels :

Conservatoire, écoles, PEP (Pupilles de l'enseignement public), CAF. État

Nous souhaiterions une implication du département au niveau financier (financement d'intervenants extérieurs)

Partenaires associatifs :

ASB tennis, parents...D'autres partenariats sont à construire.

Autres partenaires :

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Cycle	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Niveau de qualification de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Jeux Collectifs	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	Cap petite enfance	
Yoga	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	Bafa	
Autour de la pâtisserie	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	-	
Arts Plastique	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	Bpjeps	
Opéra	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	ATSEM	
A toi de conter	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Institutrice	
Artattack	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Bafa	
Art et Musique	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Bafa stagiaire	
Atelier sportif	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Bafa stagiaire	
Comédie musicale	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	-	
Dessin	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Cap petite enfance	
Film d'animation	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Bafa stagiaire	
Mandala	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	-	

Percussions et danses	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Bpjeps	
Théâtre	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Institutrice	
Art et Dessin	Elémentaire	Service enfance-jeunesse	animateur	Bafa stagiaire	
Vive la musique	Elémentaire	Conservatoire	Professeur de musique	Bac+3	
Eveil et Motricité	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	BAFA	
Disney	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	-	
Créer avec tes Mains	Maternel	Service enfance-jeunesse	animateur	-	
LISTE À TITRE D'EXEMPLE ET NON EXHAUSTIVE					

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

COPIL composé des deux coordinateurs ci-dessous, du DGS, des directrices des écoles primaires, du directeur du conservatoire de musique et de danse, de délégués parents et des représentants des associations de l'ASB (Association Sportive de Ballainvilliers, qui regroupe toutes les associations)

Coordination du projet assurée par :

Élue de référence chargée de la conduite du Projet Liliane Lejeune-Vigier, maire-adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse

Responsable agents : Jiovani Guimbert, coordinateur Enfance-Jeunesse

Nom et prénom des responsables pédagogiques : Jiovani Guimbert, coordinateur Enfance-Jeunesse ; élue de référence Liliane Lejeune-Vigier (maire-adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse)

Adresse : 3 rue du Petit Ballainvilliers 91160 BALLAINVILLIERS

Téléphone : 01 64 48 57 74

Adresse électronique : viuot@gmail.com // direction.leshautsfrenais@mairie-ballainvilliers.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Phase 1 : phase technique, étude de faisabilité. Copil constitué des DGS, DRH, maire-adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, Directeur enfance-jeunesse, Directrices de maternelle et primaire, Directeur du conservatoire.

Phase 2 : présentation de la phase technique aux autres partenaires : enseignants, parents et associations.

Phase 3 : Copil : DGS, DRH, maire-adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, Directeur enfance-jeunesse, Directrices de maternelle et primaire, Directeur du conservatoire, enseignants, association de parents(AIPEB) et associations.

Réunions avec les animateurs pour leur présenter les attentes liées aux orientations du PEDT

Phase 4 : formation des intervenants

Phase 5 : les 3 premières années : expérimentation et application

Toutes les réunions ont été préparées en amont par les 2 coordinateurs.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité :

Bilan fait lors des commissions périscolaires (environ 3 fois par an)

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

- Taux de participation des enfants aux ateliers : environ 90 %
- Productions des ateliers exposées à divers moments de l'année
- Indicateurs qualitatifs :
- Implication des enfants au sein des ateliers
- Retours des parents, des enseignants, des enfants

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016



- Évaluation des animateurs et autoévaluation lors des réunions de préparation et de bilan
- Indicateurs financiers ; avons-nous pu maîtriser les coûts tout en apportant des ateliers de qualité ? Bilan financier équilibré les 3 premières années

Modalités de renouvellement du contrat et de modification :

Une évaluation de l'emploi du temps de la semaine, de la fréquentation et du fonctionnement des ateliers a été faite et a conduit à à apporter les améliorations nécessaires notamment au niveau des horaires : les deux écoles n'ayant pas les TPA le même jour, cela a permis de faire des emplois plus cohérents pour les animateurs et de les fidéliser. Les associations rechignent pour l'instant à participer au dispositif.

Signataires du projet :

Mairie

Service Enfance-jeunesse, AIPEB, Conservatoire, Directrice École maternelle et élémentaire les Marais, Directrice école primaire les Hauts-Fresnais, Directeur du conservatoire.

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Mention complémentaire à la délibération relative aux Temps d'Activités Périscolaires

Ecole n°1 :

Jours de la semaine	Heure de Sortie des classes	Heure de fermeture du portail	Heure de sortie des ateliers
Lundi	15h00	15h10*	16h30
Mercredi	11h30	11h40 ou 13h10 après la pause médiane	
Jeudi	15h00	15h10*	16h30

Ecole n°2 :

Jours de la semaine	Heure de Sortie des classes	Heure de fermeture du portail	Heure de sortie des ateliers
Mardi	15h00	15h10*	16h30
Mercredi	11h30	11h40 ou 13h10 après la pause médiane	
Vendredi	15h00	15h10*	16h30

* Une fois le portail fermé, si l'enfant n'est pas inscrit au TAP, il sera considéré comme en garderie

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'école des Hauts-Fresnais adoptera les horaires liés à l'école 1, et l'école des Marais à l'école 2. Dans un souci d'équilibre, à chaque année scolaire, les écoles alterneront.

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161167-8-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016